Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604090942-DE

AFFAIRE N°5
07.04.2026 DSP

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 7 Avril 2026 à 20h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, Mme LAURIOT DIT PREVOST, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme CHAPLAIN, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER
Absents représentés : M. LAMBLIN, M. AMICE, M. HODGKISS respectivement représentés par Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme LETESSIER

Secrétaire de Séance : Mme LAURIOT DIT PREVOST

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 20
Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

Convocation adressée le 1er avril 2026

*

AFFAIRE N° 5 : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC –ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : Marie-Madeleine MICHEL - Maire

Le recours à la commission de délégation de service public est prévu dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public. La commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et émet un avis sur les candidatures et les offres.
La CDSP se compose de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans leurs prises de décisions. L'ensemble des membres à voix délibérative, à l'exception de son président, sont élus « en son sein » par l'assemblée délibérante, le président de la commission étant de droit le maire de la commune.
Les membres de la « commission de délégation de service public » à élire sont ses membres titulaires ainsi que, en nombre égal, ses suppléants (art. L 1411-5 du CGCT).

A. Condition de dépôt des listes

Vu les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui fixent les règles applicables à la composition et à l'élection des commissions de délégation de service public (DSP),
Considérant qu'il est nécessaire de fixer les conditions de dépôt des listes avant les opérations électorales au sein d'une délibération distincte,
Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, pour les communes de moins de 3500 habitants, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est toutefois permis que les listes comprennent moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (CGCT, art. D. 1411-4),
Il a été procédé à l'appel à candidatures dans le cadre de la diffusion de la note de synthèse. Les listes devaient être déposées préalablement auprès du Secrétariat Général.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260407-202604090942-DE

LE CONSEIL VALIDE LES MODALITES D'APPEL A CANDIDATURES.

B. <u>Election des membres de la commission de Délégation de Service Public</u>

Il est procédé à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Le Maire, Président, est membre de droit.

2 listes ont été déposées :

Liste 1
- délégués titulaires : Germain VELLY, Bernard PLESIER et Claire CORDONNIER
- délégués suppléants : Yann LEMOINE, Olivier AMICE et Grégory HODGKISS

Nombre de votants : 23
Nombre de suffrages exprimés : 23
La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants
Liste 1 : 2 sièges (23 voix)

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE en tant que :

- délégués titulaires : Germain VELLY, Bernard PLESIER et Claire CORDONNIER
- délégués suppléants : Yann LEMOINE, Olivier AMICE et Grégory HODGKISS

Secrétaire de séance
Mme Virginie LAURIOT DIT PREVOST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★